



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06/06/2025/

Dossier complet le : 13/06/2025

N° d'enregistrement : F01125P0103

1 Intitulé du projet

Projet de transformation des anciens bureaux de la société ORANGE en un ensemble hôtelier de qualité.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TECHNICAL

Raison sociale

N° SIRET

4 5 1 3 2 2 9 3 7 0 0 0 4 1

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

MAILLARD

Prénom(s)

ROXANE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.a)	La surface projet totale de cette réhabilitation est d'environ 12 200m ² SDP dont un changement /création de destination d'environ 10 200 SDP à usage d'hôtellerie (anciennement bureaux) et une surélévation d'environ 500 m ² SDP de la résidence étudiante.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La parcelle comprend 3 bâtiments édifiés durant les années 70, qui se décomposent de la manière suivante :
Un bâtiment D en R+5, résidence étudiante (R+1 à R+5) et ancien Restaurant Inter Entreprise de Orange (au RDC)
Un bâtiment E en R+5, activités tertiaires
Un bâtiment F en R+1, activités tertiaires
Au sous-sol -1, un niveau de parking et, au sous-sol -2, un niveau d'archives de grande hauteur.

Le projet prévoit la transformation et reconversion d'une partie du site (tertiaire) en un ensemble hôtelier de qualité suivant la programmation décrite ci après :

- Changement de destination des immeubles d'activités tertiaires E & F en hôtel.
- Restructuration et Surélévation du bâtiment F destiné à l'hôtel.
- Changement de destination du RDC du bâtiment D sur le passage Amelot en un lieu animé ouvert, connecté à l'hôtel et à l'espace public.

Par ailleurs, la résidence actuelle (bâtiment D) est conservée et est accompagnée d'une surélévation partielle d'un usage similaire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de transformation a pour objectif de :

- Requalifier un site mixte à dominante tertiaire composé de bâtiments vieillissants en un ensemble mixte à dominante hôtelière de qualité, respectant les performances énergétiques et environnementales fixées par le PLU Bioclimatique de Paris.
- Limiter l'empreinte carbone de l'opération par la conservation du bâti existant, par la mise en œuvre de matériaux biosourcés, par une incitation au réemploi suivant les conclusions du diagnostic PEMD.
- Développer des toitures végétalisées sur le bâti existant et des espaces végétalisés en cœur de parcelle (en ce compris une zone de pleine terre) afin de combattre le phénomène d'îlot de chaleur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 33 mois (9 mois de curage, 24 mois de travaux de réhabilitation). La résidence étudiante sera totalement inoccupée durant les phases de curage / travaux décrites ci-après.

Phase curage :

La phase de curage comprend la dépose de l'ensemble des éléments non structurels de l'opération (faux plancher, faux plafond, cloisons amovibles, etc.) durant laquelle certains matériaux seront mis en ligne sur une plateforme de réemploi.

Il sera également procédé au désamiantage des éléments répertoriés dans le diagnostic amiante avant travaux.

Phase travaux :

Elle comprend une première période de démolition circonscrite permettant de redéfinir les noyaux/circulations verticales du bâtiment principal tout en conservant les façades patrimoniales.

En parallèle, des renforcements structurels seront réalisés dans les bâtiments D et F pour permettre la surélévation de 1 à 3 niveaux.

Dans un second temps, les différents corps d'états architecturaux et techniques interviendront pour la réalisation des chambres d'hôtels/chambres étudiantes complémentaires et pour l'aménagement des espaces serviciels hôteliers.

En fin d'opération, les entreprises VRD et espaces verts entameront leurs travaux portant sur le réaménagement des abords du site et sur la végétalisation du cœur d'îlot.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A l'achèvement des travaux, l'ensemble immobilier sera donc composé d'un hôtel 4 étoiles d'environ 145 chambres, de nombreux espaces serviciels (restaurant / bar, lobby, espace bien être, ...) et d'une résidence étudiante de 62 chambres.

Sur un plan administratif :

- Un unique opérateur aura en gestion l'hôtel et les services associés (lié au propriétaire par un contrat de management).
- Un opérateur, pouvant être le même que celui qui exploitera l'hôtel et les services, aura en gestion la résidence pour étudiants.
- Des baux seront signés avec les futurs locataires de la résidence étudiante.

Sur le volet exploitation :

Au niveau de l'ensemble hôtelier, plusieurs membres du personnel seront en charge de l'accueil clientèle, de l'entretien et de la sécurisation du site.

L'exploitation des équipements techniques sera confiée à une équipe dédiée (Facility Management).

La mise en place d'une GTB dernière génération permettra de réguler et de contrôler les organes de production ainsi que les terminaux afin de maîtriser les consommations énergétiques du bâtiment.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un Permis de Construire. Il s'agit d'un établissement recevant du public.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface Totale du terrain	4 103m ²
Surface de plancher Totale existante / Projet	10 200m ² / 12 200m ²
Surface de plancher Hôtel Projet	10 200m ²
Surface végétalisée existante / Projet	750 m ² / 1 900m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6/10 Voie : passage Saint Pierre Amelot

Lieu-dit :

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 1 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 5 1 ' 4 4 " N Lat. : 0 2 ° 2 2 ' 1 1 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Bioclimatique PARIS - Zone UG

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	- Plan de prévention du bruit dans l'environnement du département de Paris arrêté en 2012 - Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole du Grand Paris
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site est dans le périmètre de protection des Monuments Historiques suivant l'étude Grahal réalisée en septembre 2023.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La ville de Paris est dotée d'un PPRN et PPRT. Toutefois , le site n'est pas situé dans ces périmètres.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Suivant le rapport de l'écologue Nat et Vie en annexe 7 du présent dossier, le site Natura 2000 le plus proche est situé à plus de 5 km de l'opération (Seine Saint Denis - FR1112013)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement ou rejet dans une nappe n'est prévu.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement ou rejet dans une nappe n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déchets issus du curage et de la démolition partielle des bâtiments seront triés, collectés et évacués selon les filières spécialisées. Certains matériaux seront valorisés en filière de réemploi pour un usage in situ ou ex situ. Aucun terrassement n'est prévu.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'opération approvisionnera uniquement les matériaux de construction en relation avec les surélévations.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les raccordements techniques des différents concessionnaires (eau, télécommunications, électricité assainissement) sont déjà réalisés. il s'agit d'un site construit dans les années 1970.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Suivant le SRCE présent dans le rapport de l'écologue en annexe 7, il est indiqué que le site se trouve dans une trame urbaine dense et dénuée de tout corridor écologique. Le réservoir de biodiversité se situe à 4 km (bois de Vincennes)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 5 km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La transformation des immeubles de bureaux en hôtel s'accompagne d'une réduction significative du parc de stationnement et de ce fait une forte réduction des déplacements / trafics suivant le rapport de ETC (étude de circulation en annexe) .
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet prévoit la mise en œuvre d'installations susceptibles de générer des nuisances acoustiques. Un acousticien est intégré dans l'équipe de maîtrise d'œuvre pour valider le respect des émergences.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Des espaces de restauration sont prévus dans le projet. Ces lieux seront traités de façon à ne pas générer d'odeurs par la mise en place d'un système de filtration et de ventilation spécifique
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet engendrera des émissions lumineuses classiques pour ce type de destination ; à savoir les éclairages des chambres étudiantes et d'un hôtel ainsi que les éclairages des espaces extérieurs.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est situé en milieu urbain, doté d'un éclairage public.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Il sera prévu des rejets d'air issu des ventilations mécaniques sanitaires et des centrales de traitement d'air des espaces serviciels. Le projet ne prévoit pas l'implantation d'installation type ICPE susceptible d'émettre des produits polluants et les rejeter en atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'assainissement (EU /EP) sur réseau déjà existant.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Réseau d'eau et d'assainissement prévu à cet effet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Durant la phase de curage, les déchets dangereux type amiante/plomb sont identifiés, triés et évacués vers les filières spécialisées. En phase d'exploitation de l'activité hôtelière, production de déchets alimentaires, ordures ménagères, papier, carton, verre. Ils seront triés, collectés dans un espace dédié et éliminés dans des filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet s'inscrit dans une démarche de certification environnementale portant sur les labels BBCA et Biodiversity qui veilleront à limiter l'empreinte carbone du projet et à favoriser l'insertion d'une faune / flore adaptée, sur un site qui se trouve dans un secteur urbain très dense.

Aussi, le développement de la végétalisation sur plusieurs secteurs du site (toiture, fond de parcelle, cœur d'îlot etc.) constituera une nette amélioration du site par rapport à la situation minérale actuelle en sachant que les arbres existants seront conservés et protégés durant les travaux.

Le verdissement du terrain et du bâti sera garanti dans la durée par l'opérateur hôtelier qui devra assurer le bon entretien de ces espaces verts à travers le contrat qui le liera au propriétaire.

Les éventuelles nuisances sonores qui pourront être émises par le rajout d'équipements techniques extérieurs seront atténuées par les dispositifs acoustiques définis et calculés par l'acousticien mandaté sur cette opération. Ce dernier a par ailleurs réalisé des mesures acoustiques pour dresser un état des lieux de la situation actuelle afin de fixer les seuils à ne pas dépasser en termes d'urgence et être conforme à la réglementation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature de l'opération et des conditions décrites ci-dessus, il ne nous semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, l'écologue souligne que le site est situé dans un environnement urbain dense et est dépourvu de tout corridor écologique.

Par ailleurs, le projet prévoit de respecter les exigences environnementales et thermiques du PLU Bioclimatique de Paris, lequel fixe des seuils/objectifs plus ambitieux que la RE 2020.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ETUDE DE CIRCULATION DU CABINET ETC	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

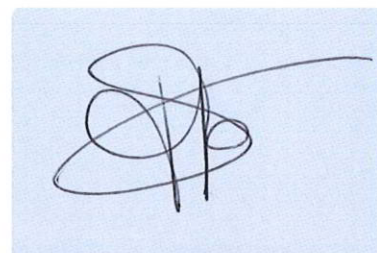
Nom MAILLARD

Prénom ROXANE

Qualité du signataire DIRECTRICE DE POLE

À PARIS

Fait le 1 1 / 0 6 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)



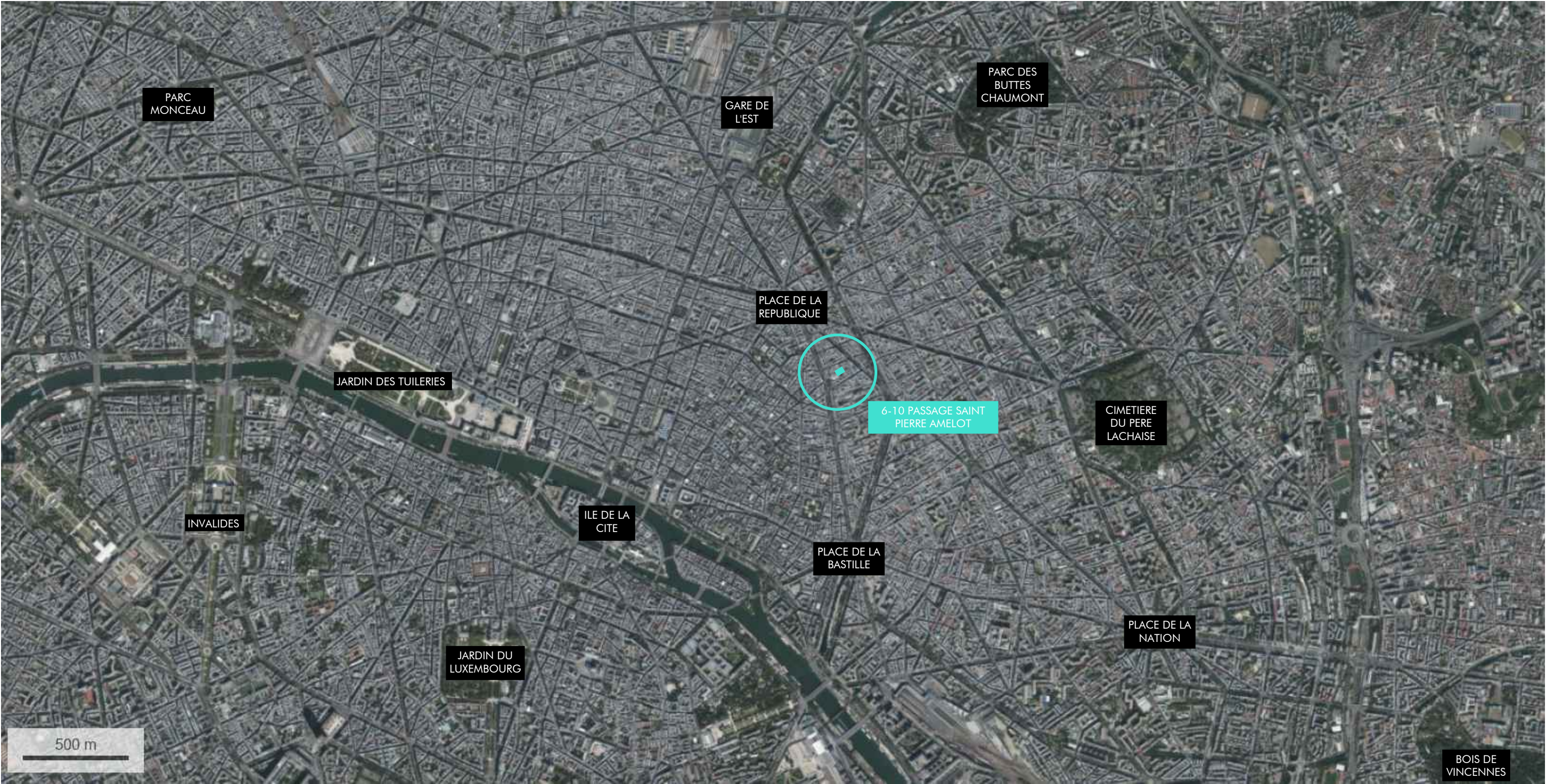
PARIS VOLTAIRE

6-10 Passage Saint-Pierre Amelot
75011 PARIS

	MAITRE D'OUVRAGE	COVIVIO 10 rue de Madrid 75008 PARIS
	BUREAU DE CONTROLE	BTP-CONSULTANTS 202 quai de Clichy 92110 CLICHY
	ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE	FABRIQUE DE LA VILLE 57 rue de Turbigo 75003 PARIS
	ARCHITECTE	CALQ 6 rue du Sentier 75002 PARIS
	ARCHITECTE COLLABORATEUR	DECHELETTE ARCHITECTURE 32 rue de Paradis 75010 PARIS
	PREVENTIONNISTE SSI	CSD & ASSOCIES Immeuble le Valmy, 18 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS
	BUREAU D'ETUDE FLUIDES	INNOVATION FLUIDES 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT
	BUREAU D'ETUDE STRUCTURE	KHEPHREN 88bis avenue de la Convention 94117 Arcueil Cedex
	BUREAU D'ETUDE FACADES	JOSEPH INGENIERIE 13 rue Thiers 95220 HERBLAY
	ECONOMISTE	GLEEDS 50 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE	META 12 rue de Naples 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE SPA	B3TEC 22b rue de la fontaine Saint-Germain 78113 CONDE-SUR-VESGRE
	BUREAU D'ETUDE CUISINE	CONCEPTION CUISINE 444 boulevard du Mercantour 06200 NICE
	GEOMETRE	DANIEL LEGRAND 33 rue du Docteur Finlay 75015 PARIS

ANNEXE 2 ETUDE D'IMPACT AU CAS PAR CAS PLAN DE SITUATION

PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	-	-	-	-
FICHER: AME_CARTOUCHE A4 PC.DWG			FORMAT: A4	ECH: 1/25000	DATE: Mai 2025		DATE IND:	





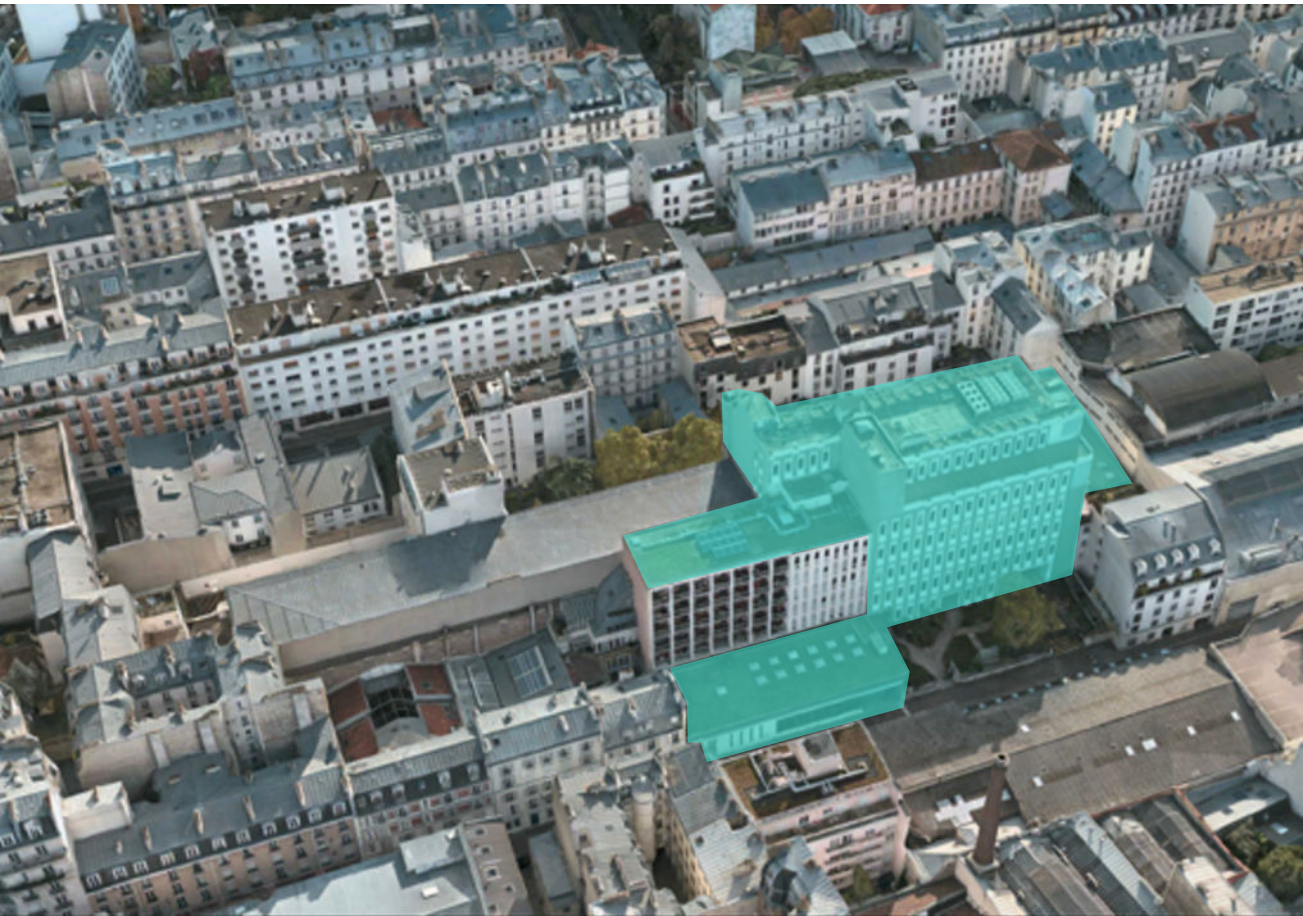
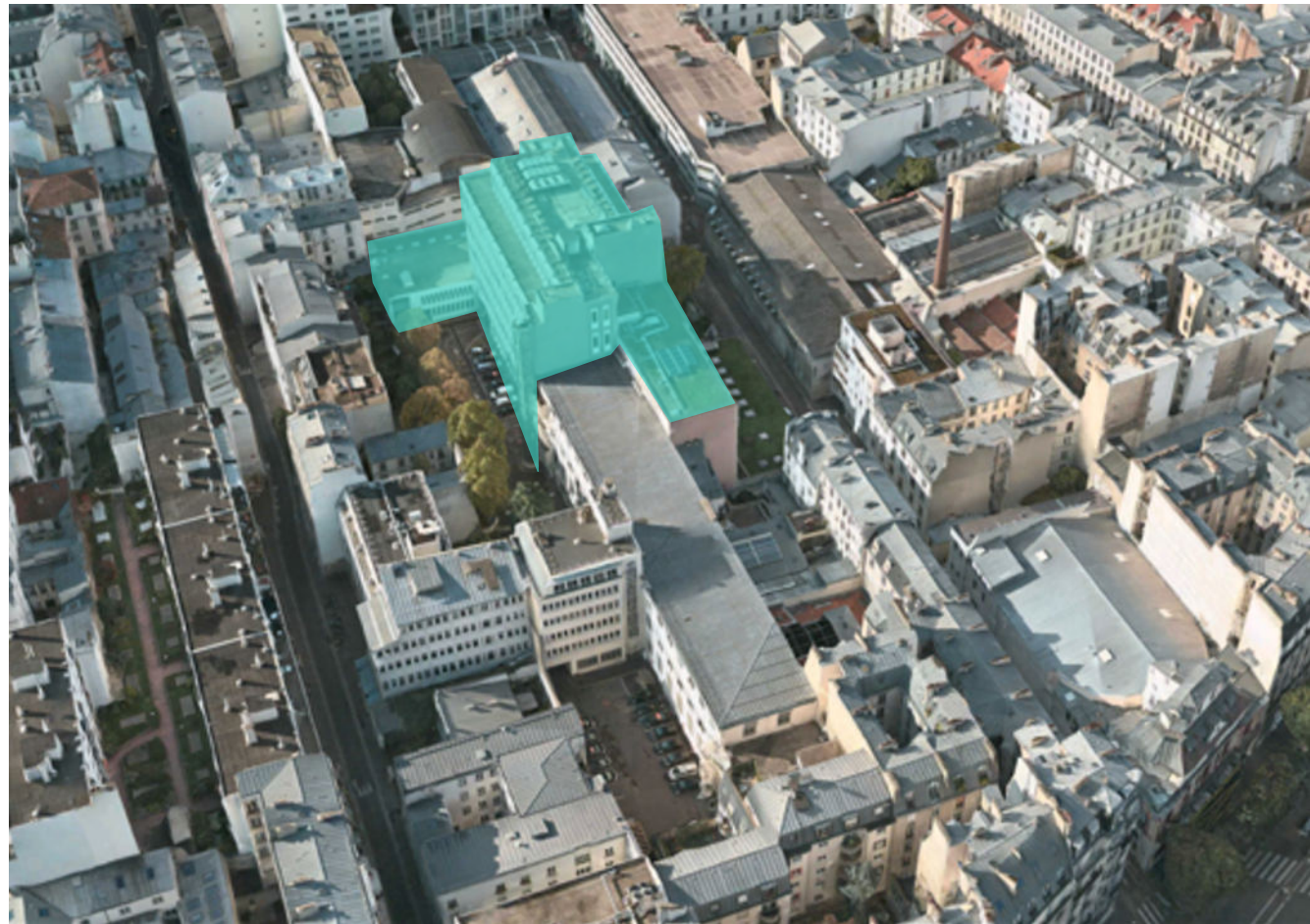
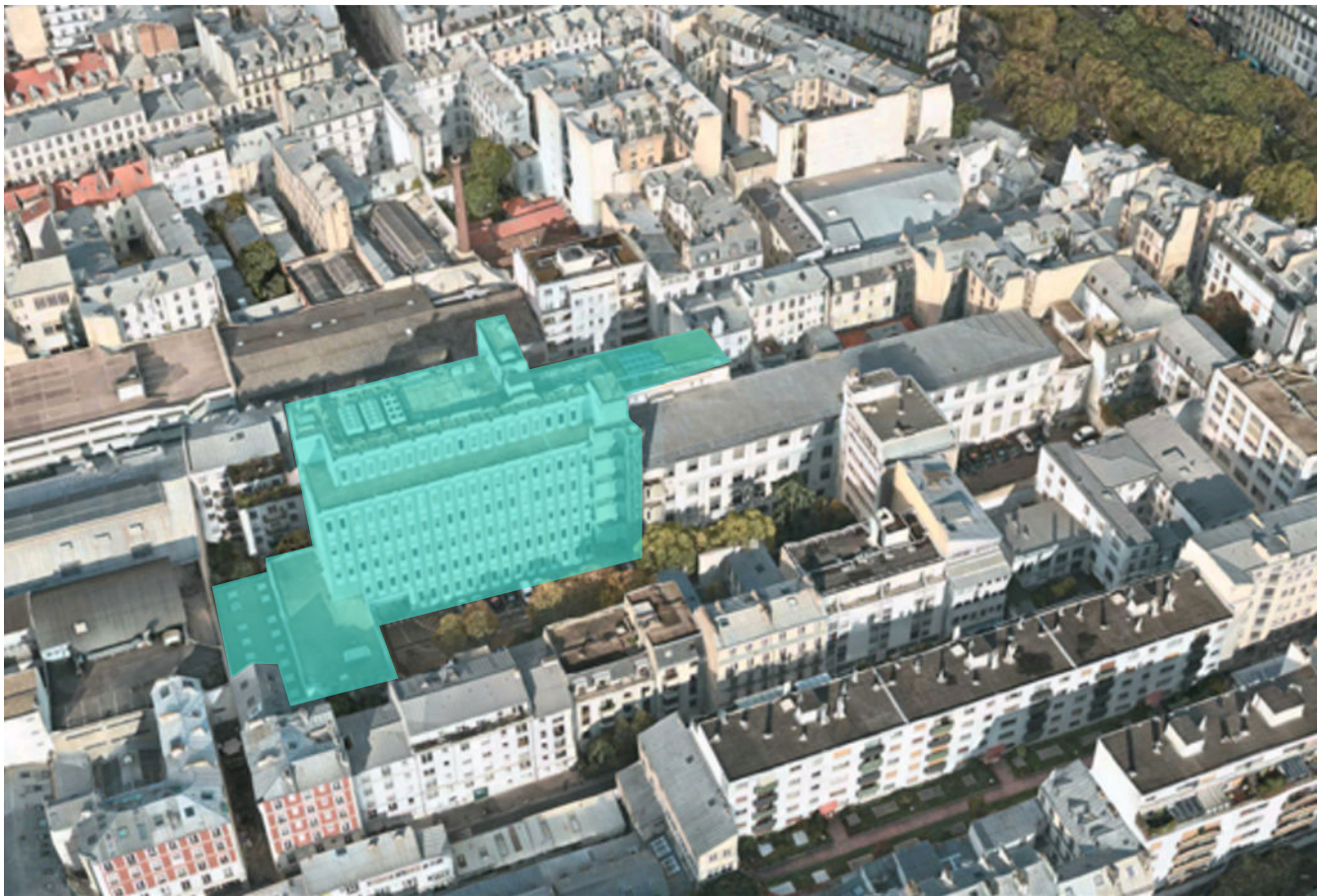
PARIS VOLTAIRE

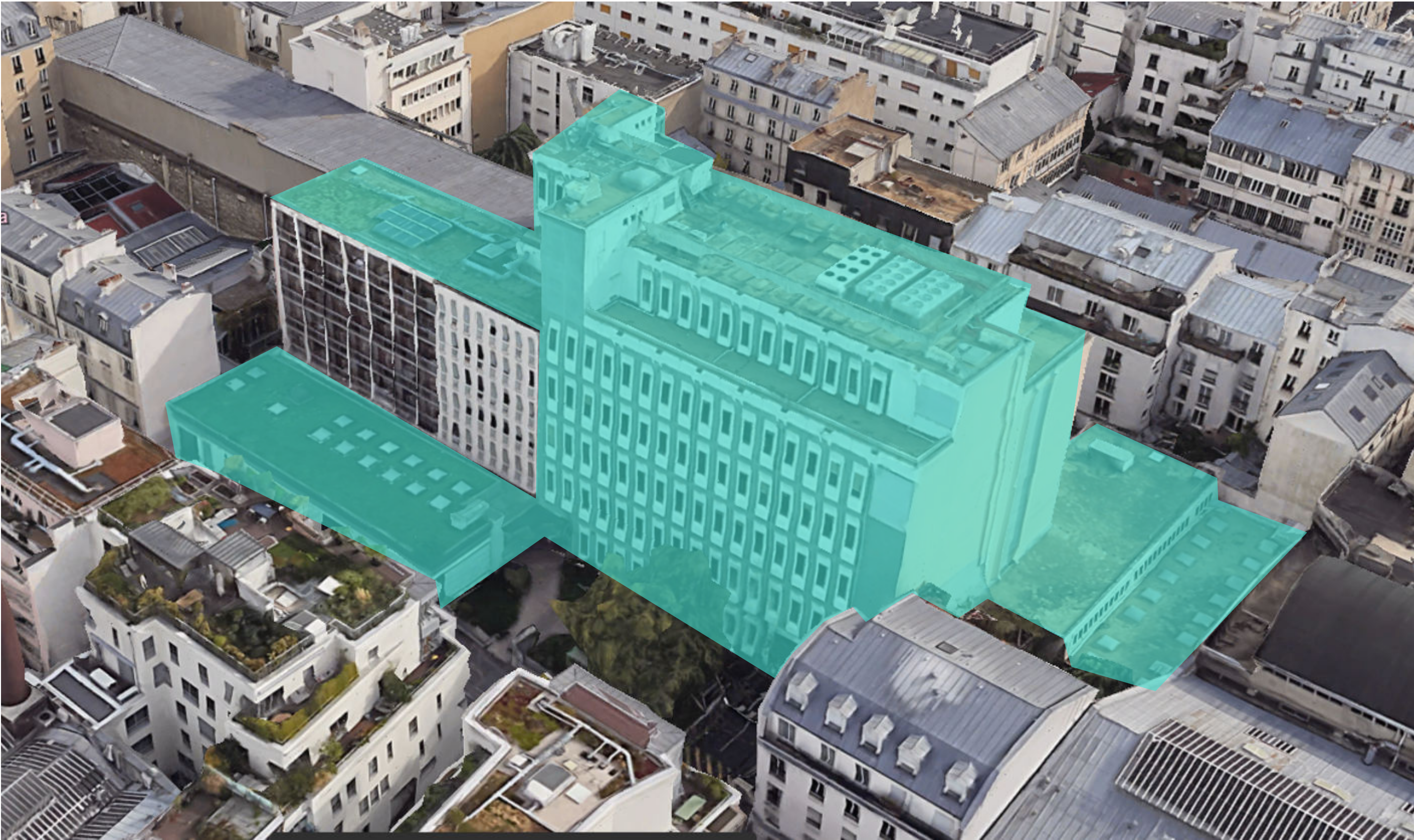
6-10 Passage Saint-Pierre Amelot
75011 PARIS

	MAITRE D'OUVRAGE	COVIVIO 10 rue de Madrid 75008 PARIS
	BUREAU DE CONTROLE	BTP-CONSULTANTS 202 quai de Clichy 92110 CLICHY
	ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE	FABRIQUE DE LA VILLE 57 rue de Turbigo 75003 PARIS
	ARCHITECTE	CALQ 6 rue du Sentier 75002 PARIS
	ARCHITECTE COLLABORATEUR	DECHELETTE ARCHITECTURE 32 rue de Paradis 75010 PARIS
	PREVENTIONNISTE SSI	CSD & ASSOCIES Immeuble le Valmy, 18 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS
	BUREAU D'ETUDE FLUIDES	INNOVATION FLUIDES 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT
	BUREAU D'ETUDE STRUCTURE	KHEPHREN 88bis avenue de la Convention 94117 Arcueil Cedex
	BUREAU D'ETUDE FACADES	JOSEPH INGENIERIE 13 rue Thiers 95220 HERBLAY
	ECONOMISTE	GLEEDS 50 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE	META 12 rue de Naples 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE SPA	B3TEC 22b rue de la fontaine Saint-Germain 78113 CONDE-SUR-VESGRE
	BUREAU D'ETUDE CUISINE	CONCEPTION CUISINE 444 boulevard du Mercantour 06200 NICE
	GEOMETRE	DANIEL LEGRAND 33 rue du Docteur Finlay 75015 PARIS

ANNEXE 3
ETUDE D'IMPACT AU CAS PAR CAS
REPERAGE PHOTOGRAPHIQUE

PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	-	-	-	-	-
FICHER: AME_CARTOUCHE A4 PC.DWG			FORMAT: A4	ECH: -	DATE: Mai 2025		DATE IND:	









1 Vue depuis le passage Saint-Pierre Amelot



2 Vue depuis le passage Saint-Pierre Amelot



3 Vue du bâtiment F depuis le coeur d'îlot



4 Vue du bâtiment F depuis le coeur d'îlot



5 Façades remarquables



6 Façade de la terrasse du R+5



7 Détails des céramiques en façade



8 Détails des descentes d'eaux pluviales en toiture

Le central téléphonique dans son ensemble représente environ 10 000 m². Le bâtiment, construit entre 1973 et 1977 par Jean Joly, présente de nombreuses qualités architecturales et ornementales qu'il convient de préserver. Etude historique réalisée par le GRAHAL Conseil en septembre 2023.



9 Façade Sud en béton armé



10 Auvent du rez-de-chaussée



11 Auvent du rez-de-chaussée



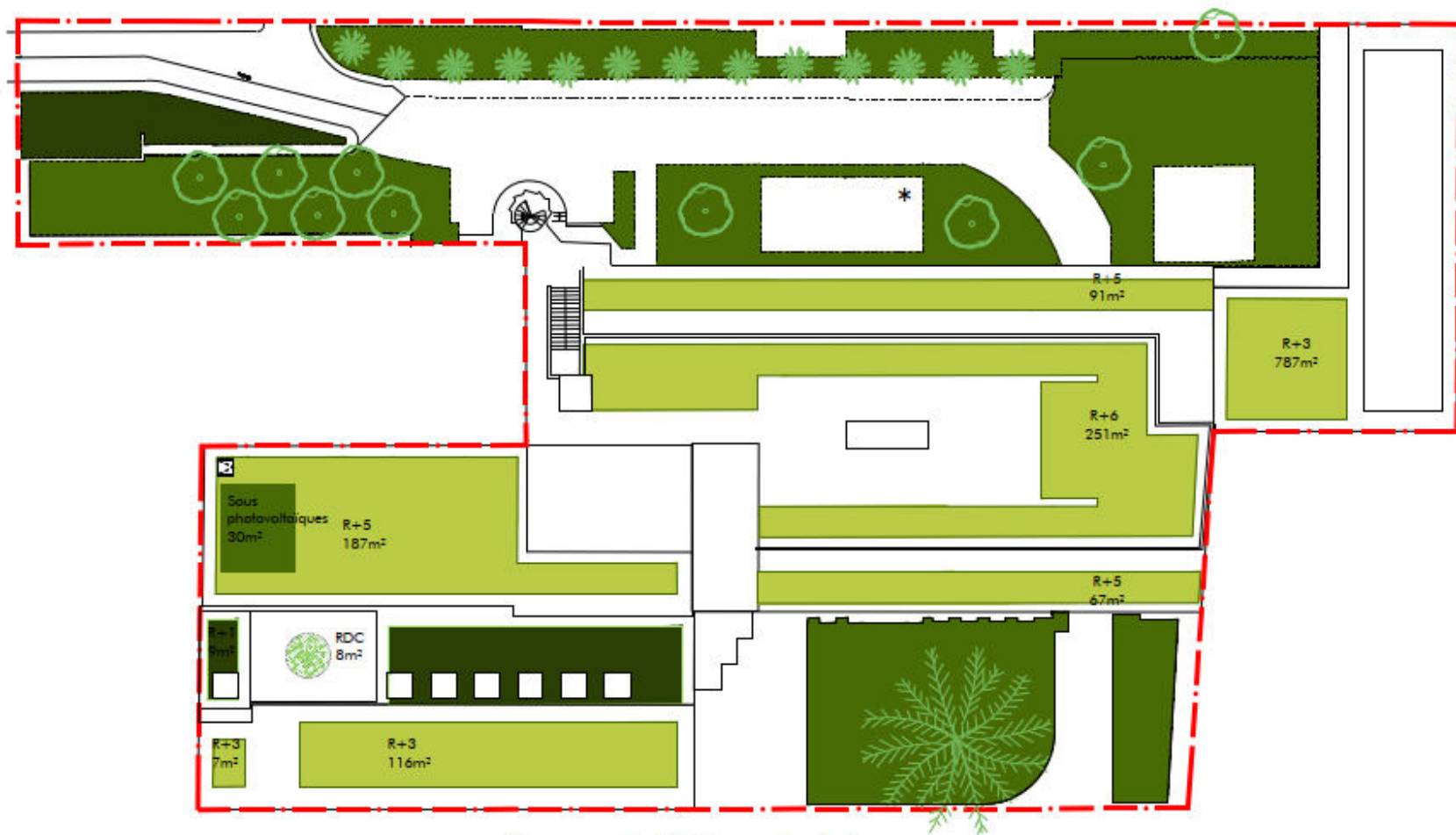
PARIS VOLTAIRE

6-10 Passage Saint-Pierre Amelot
75011 PARIS

	MAITRE D'OUVRAGE	COVIVIO 10 rue de Madrid 75008 PARIS
	BUREAU DE CONTROLE	BTP-CONSULTANTS 202 quai de Clichy 92110 CLICHY
	ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE	FABRIQUE DE LA VILLE 57 rue de Turbigo 75003 PARIS
	ARCHITECTE	CALQ 6 rue du Sentier 75002 PARIS
	ARCHITECTE COLLABORATEUR	DECHELETTE ARCHITECTURE 32 rue de Paradis 75010 PARIS
	PREVENTIONNISTE SSI	CSD & ASSOCIES Immeuble le Valmy, 18 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS
	BUREAU D'ETUDE FLUIDES	INNOVATION FLUIDES 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT
	BUREAU D'ETUDE STRUCTURE	KHEPHREN 88bis avenue de la Convention 94117 Arcueil Cedex
	BUREAU D'ETUDE FACADES	JOSEPH INGENIERIE 13 rue Thiers 95220 HERBLAY
	ECONOMISTE	GLEEDS 50 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE	META 12 rue de Naples 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE SPA	B3TEC 22b rue de la fontaine Saint-Germain 78113 CONDE-SUR-VESGRE
	BUREAU D'ETUDE CUISINE	CONCEPTION CUISINE 444 boulevard du Mercantour 06200 NICE
	GEOMETRE	DANIEL LEGRAND 33 rue du Docteur Finlay 75015 PARIS

ANNEXE 4
ETUDE D'IMPACT AU CAS PAR CAS
PLANS PROJET

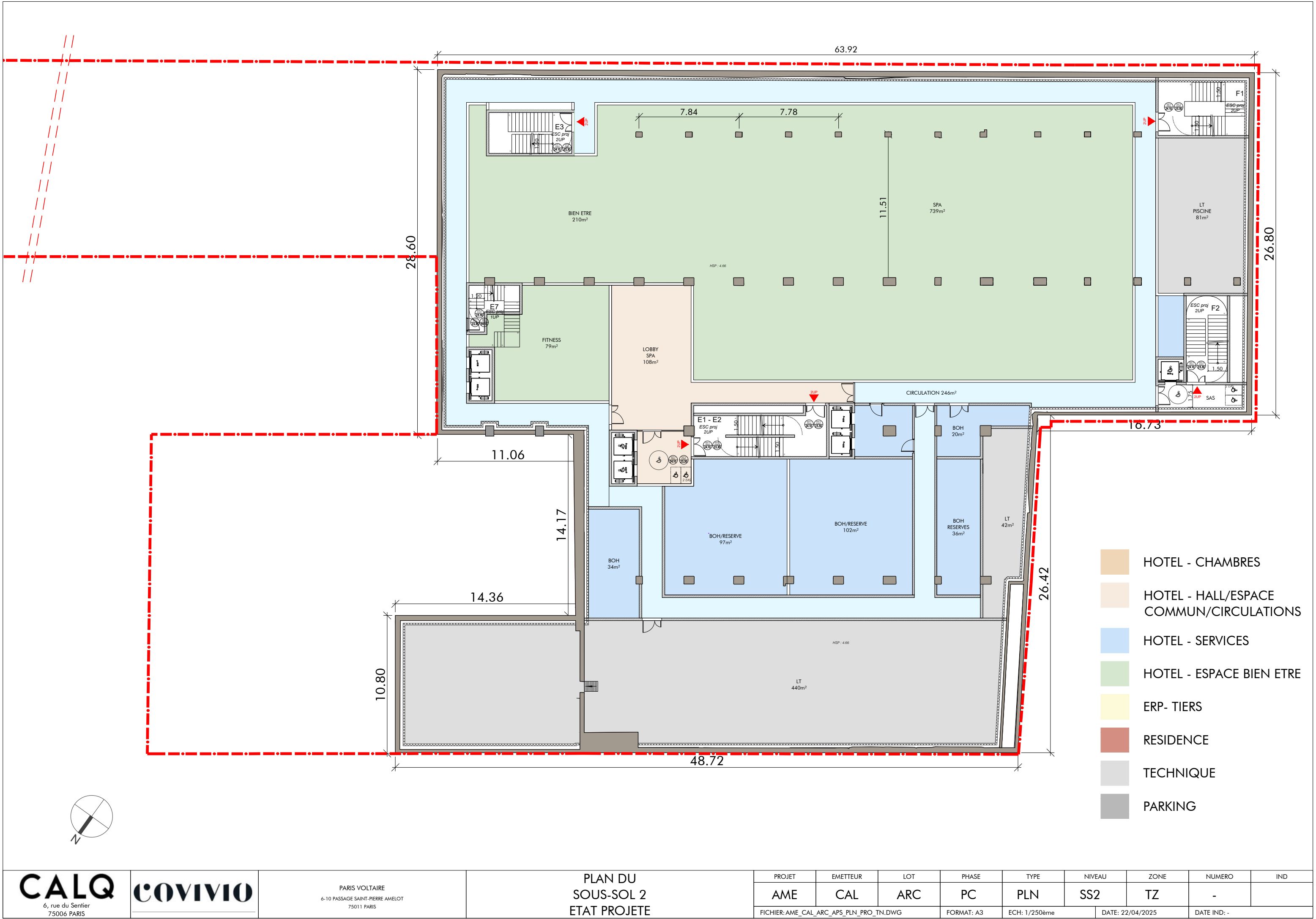
PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	TN	TZ	-	-
FICHER: AME_CARTOUCHE A4 PC.DWG			FORMAT: A4	ECH: 1/250	DATE: Mai 2025		DATE IND:	

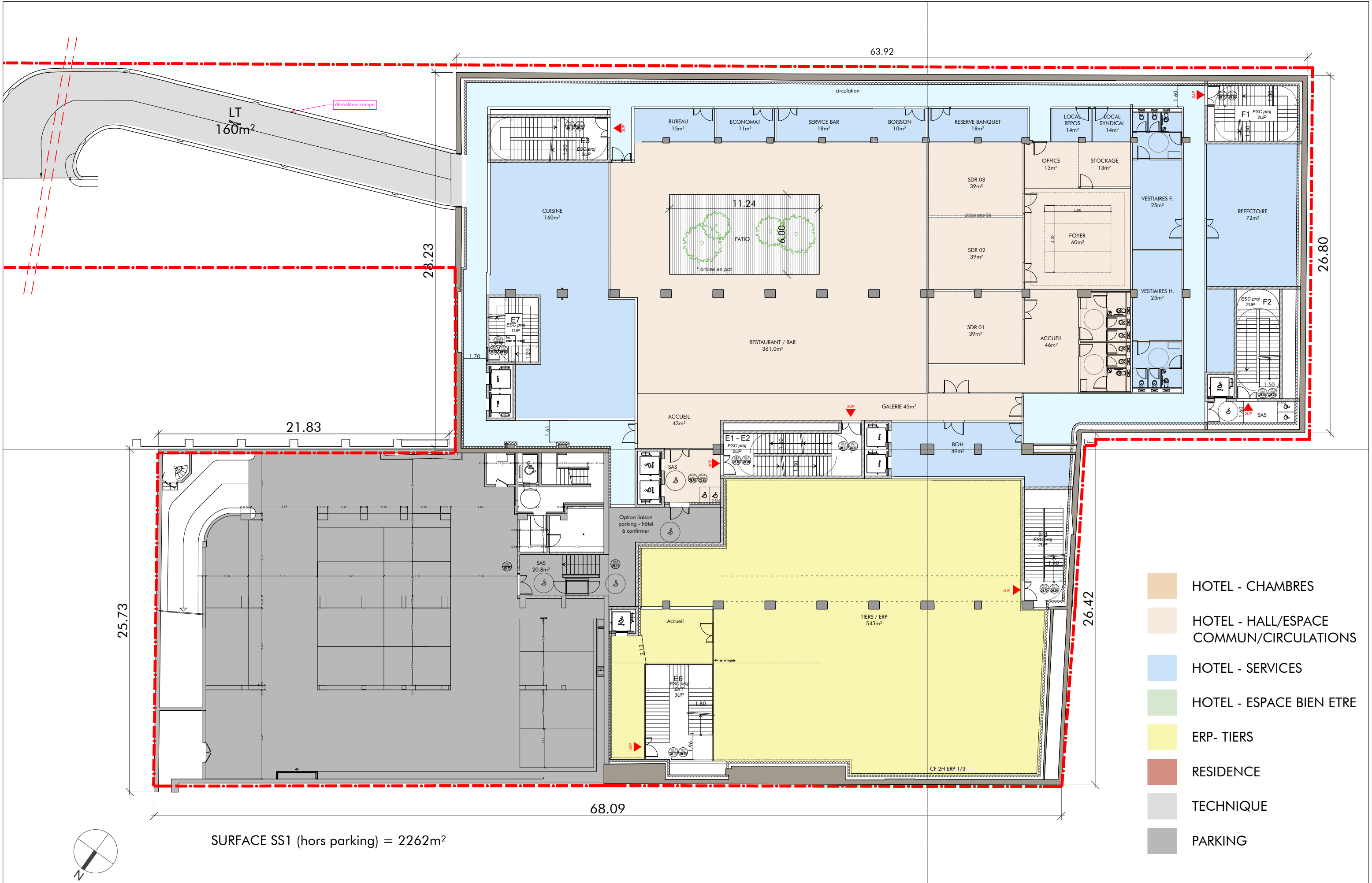


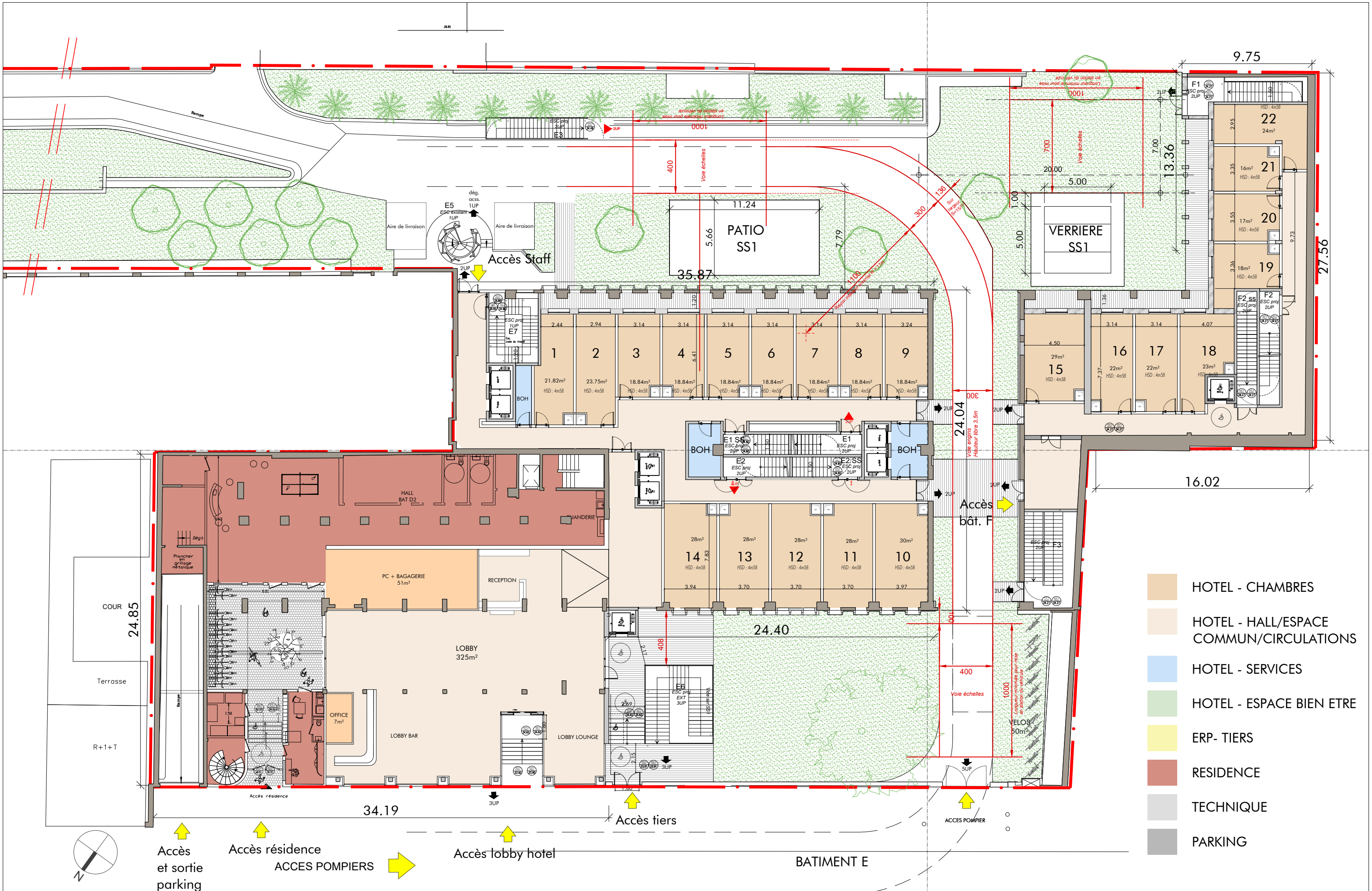
Passage Saint-Pierre Amelot

LEGENDE PROJET:

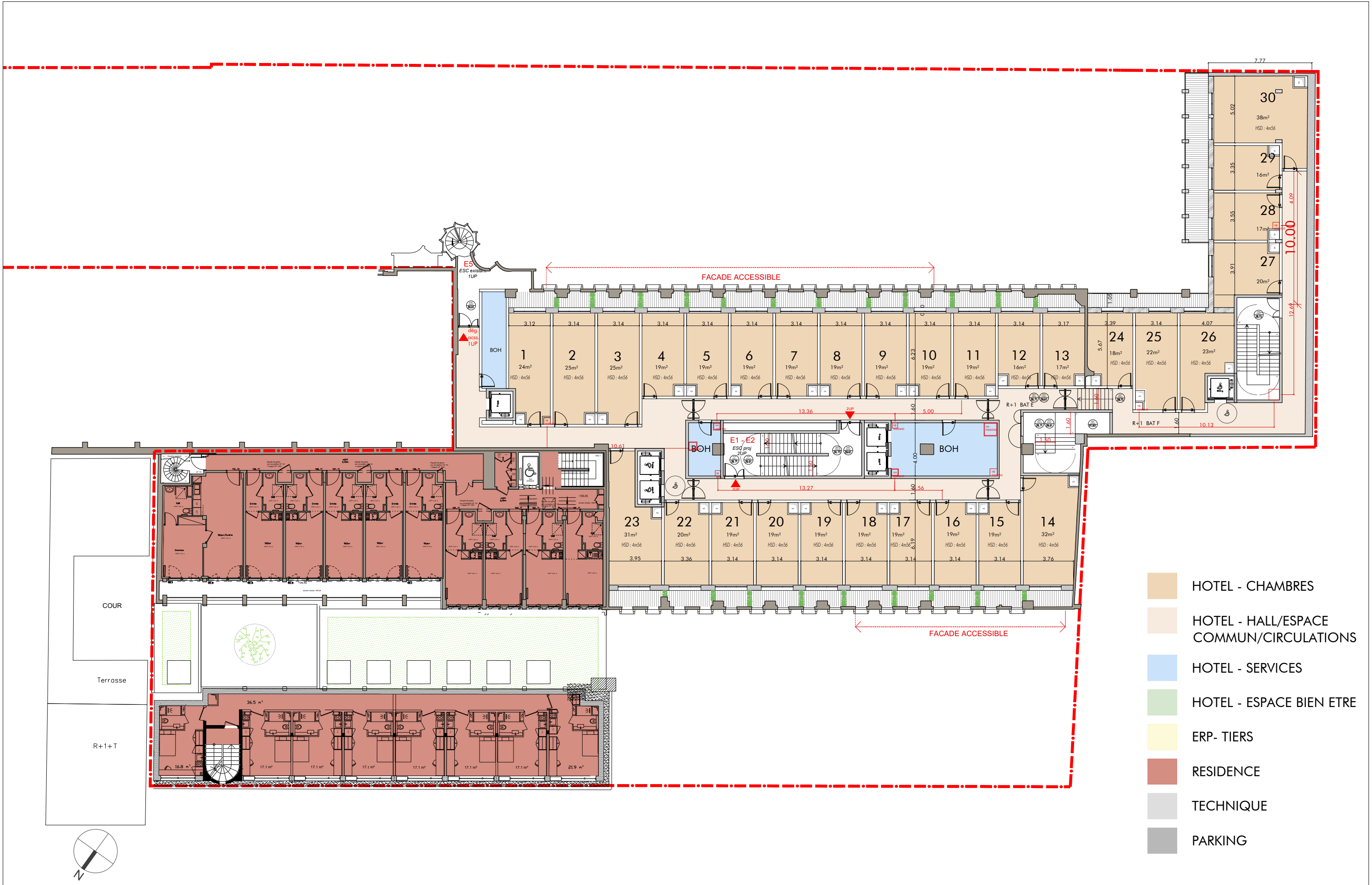
- S5 Surfaces verticales végétalisées : 0m²
 - S4 surface toiture biosolaire : 30m²
 - S3 Surface végétalisée 15cm<S3<50cm de terre couverte : 787m²
 - S3 Surface végétalisée RDC 15cm<S3<50cm de terre couverte : 920m²
 - S2 surface végétalisée 50cm<S2<80cm de terre : 168m²
 - S1 surface végétalisée >80cm de terre : 0m²
- * Bâtiment en infrastructure sur radier étanche

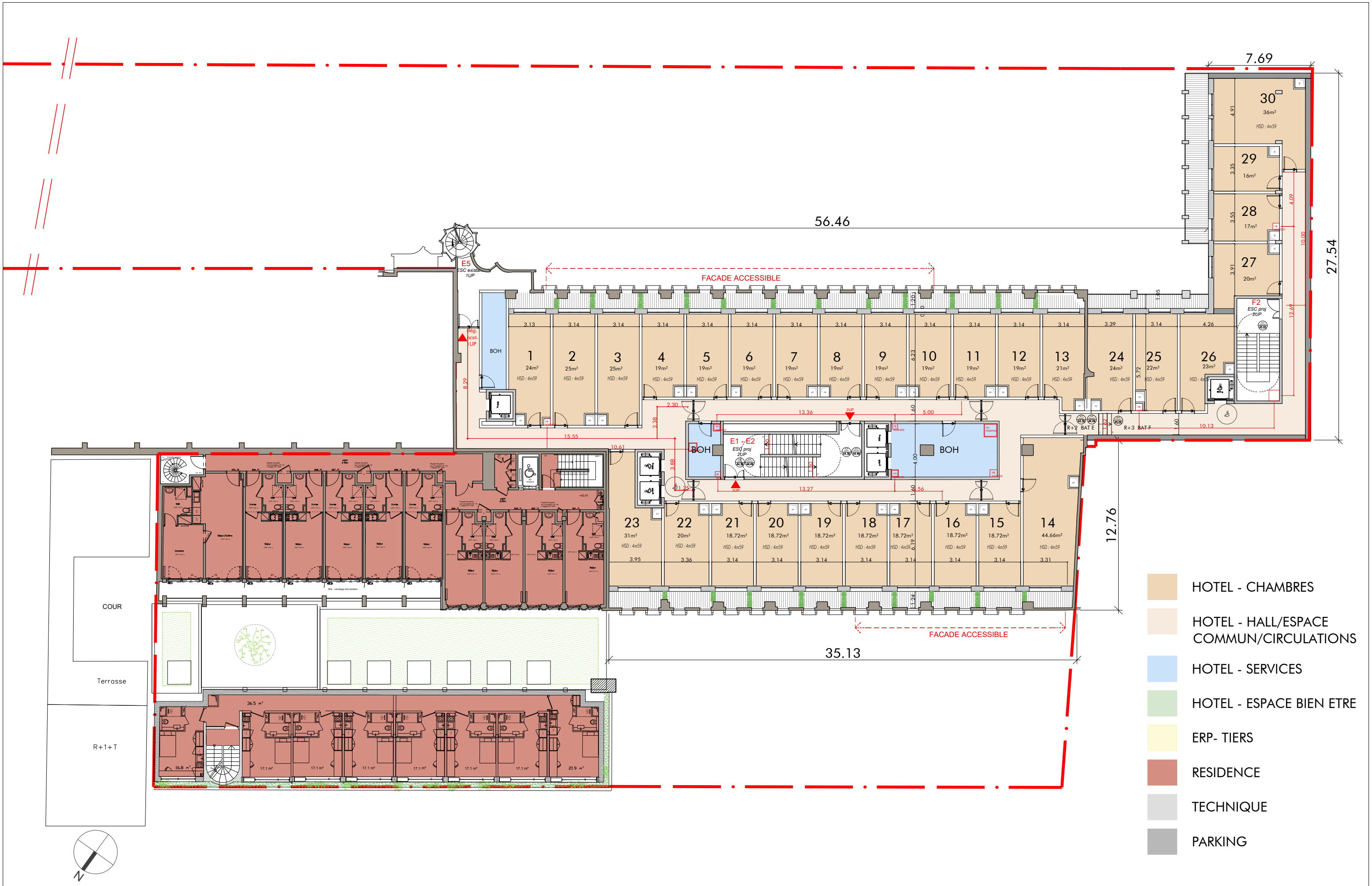


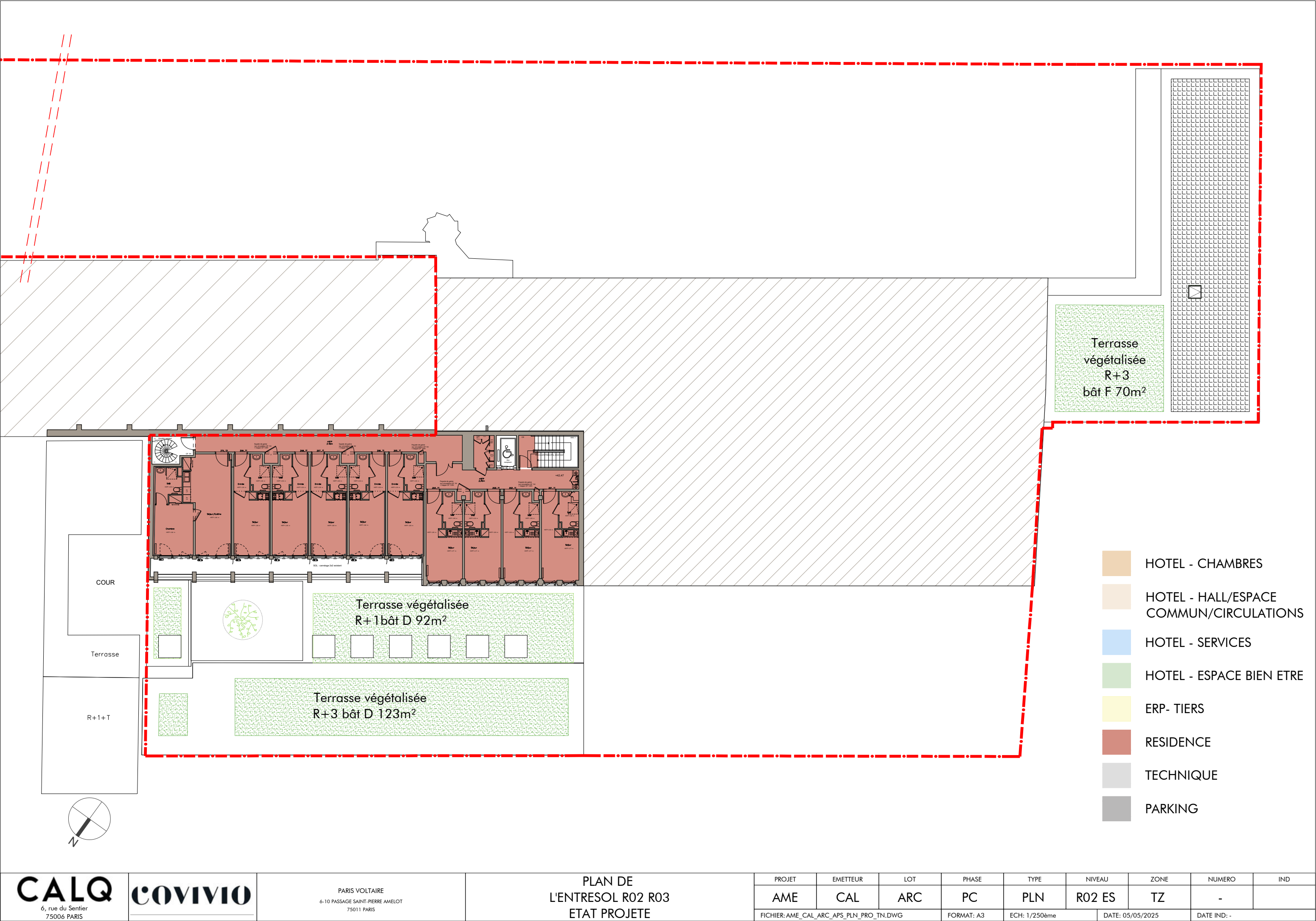




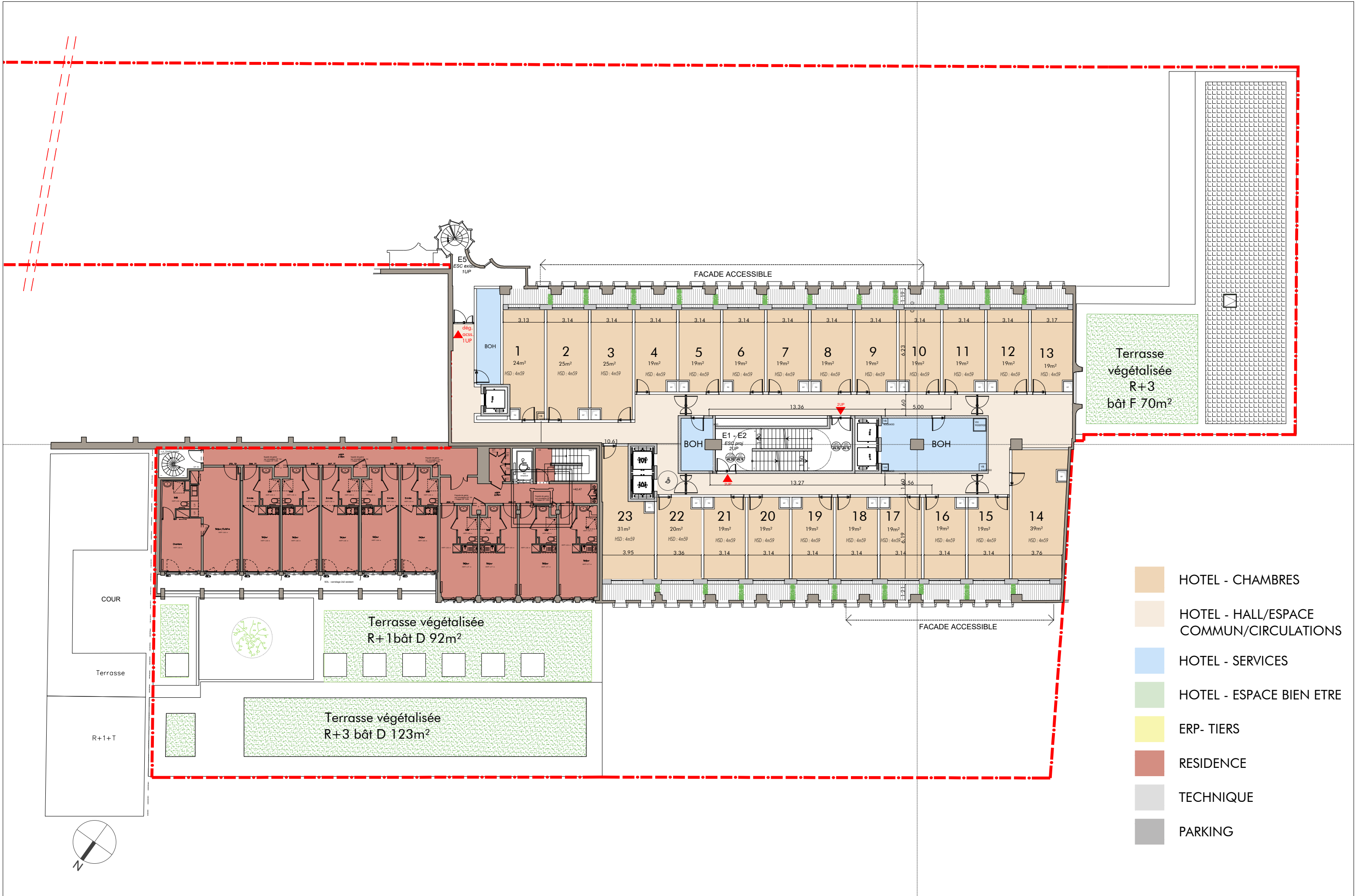
- HOTEL - CHAMBRES
- HOTEL - HALL/ESPACE COMMUN/CIRCULATIONS
- HOTEL - SERVICES
- HOTEL - ESPACE BIEN ETRE
- ERP- TIERS
- RESIDENCE
- TECHNIQUE
- PARKING

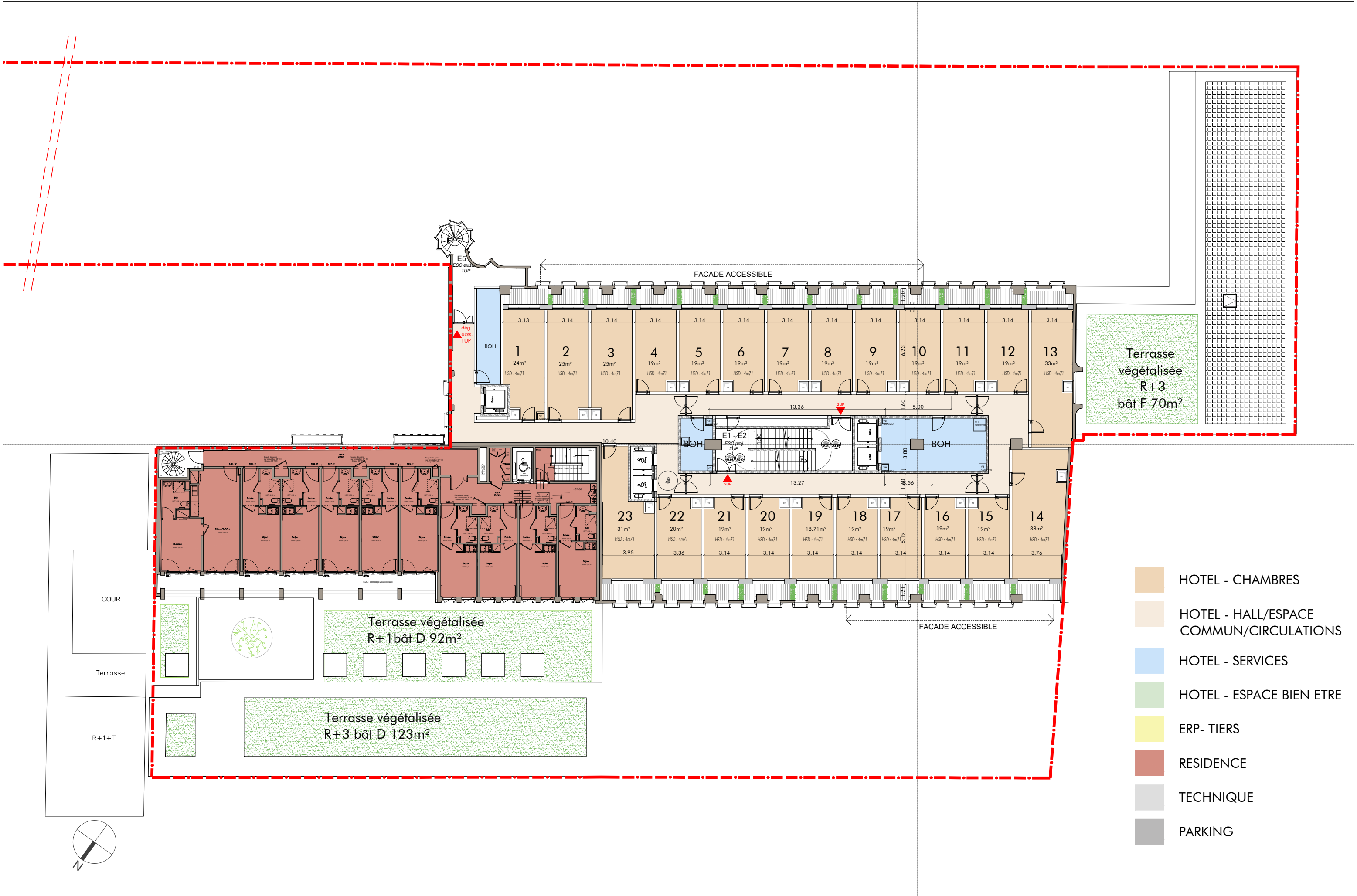






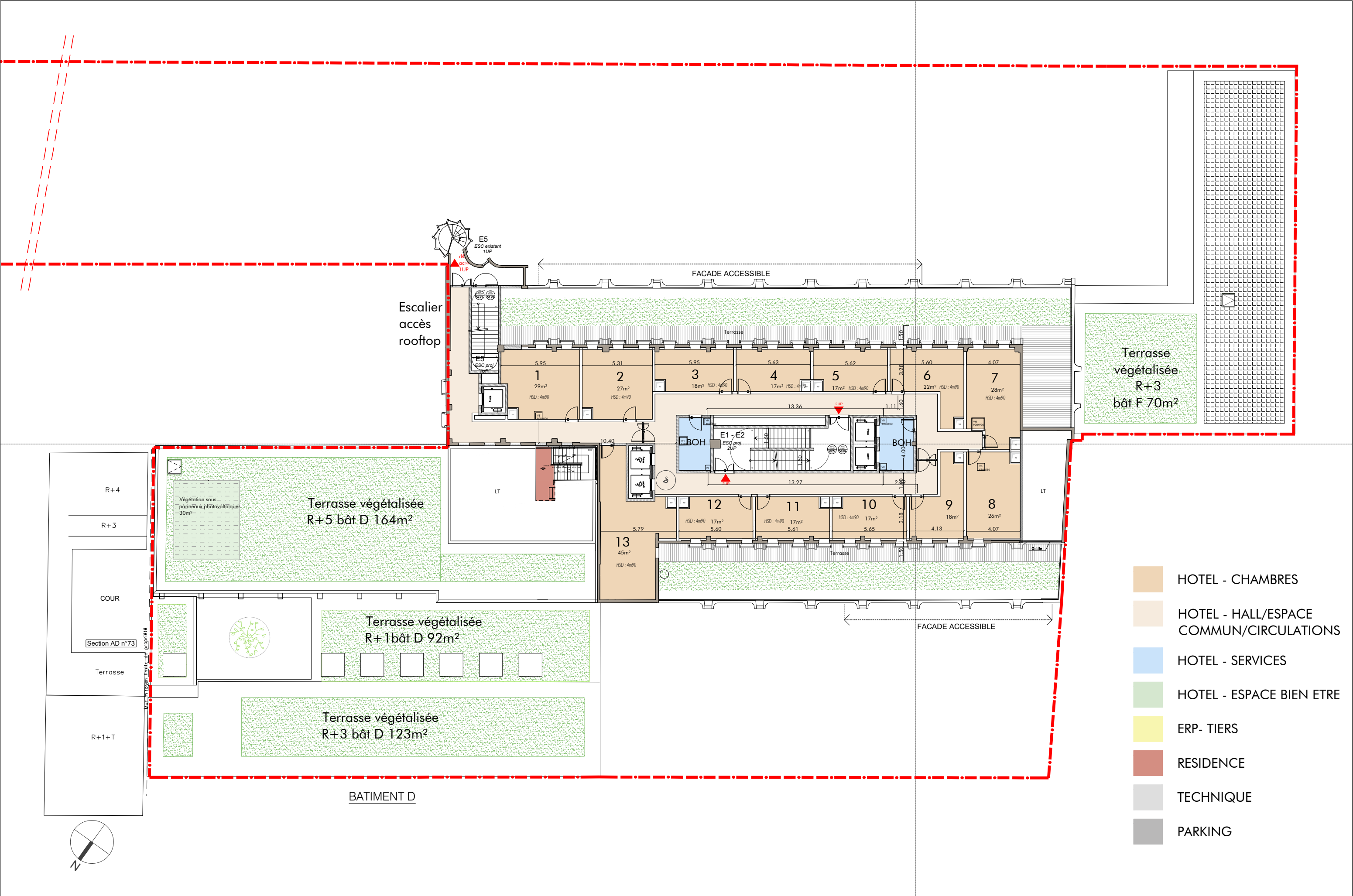
PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	R02 ES	TZ	-	
FICHIER: AME_CAL_ARC_APS_PLN_PRO_TN.DWG			FORMAT: A3	ECH: 1/250ème	DATE: 05/05/2025		DATE IND: -	

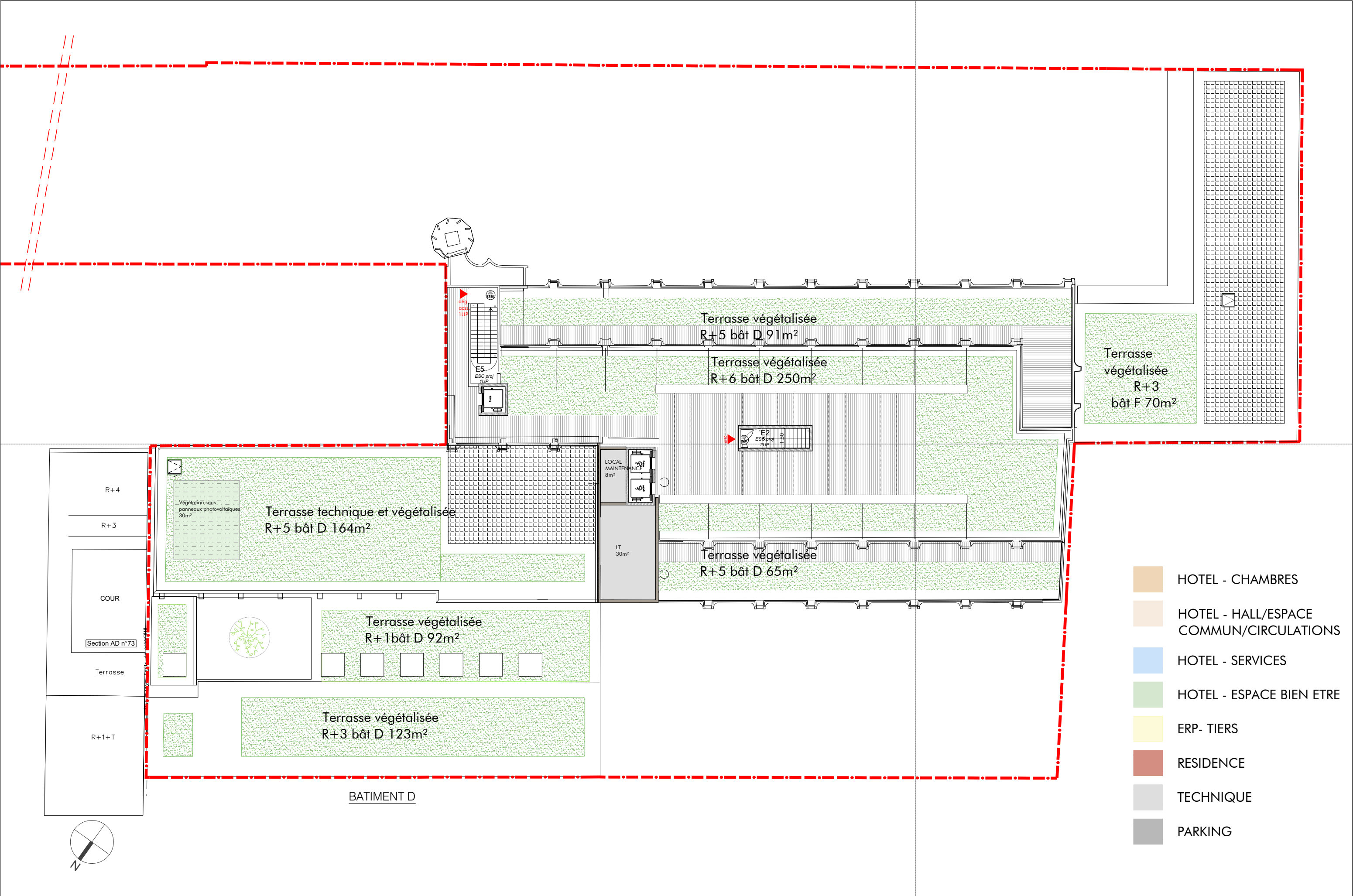




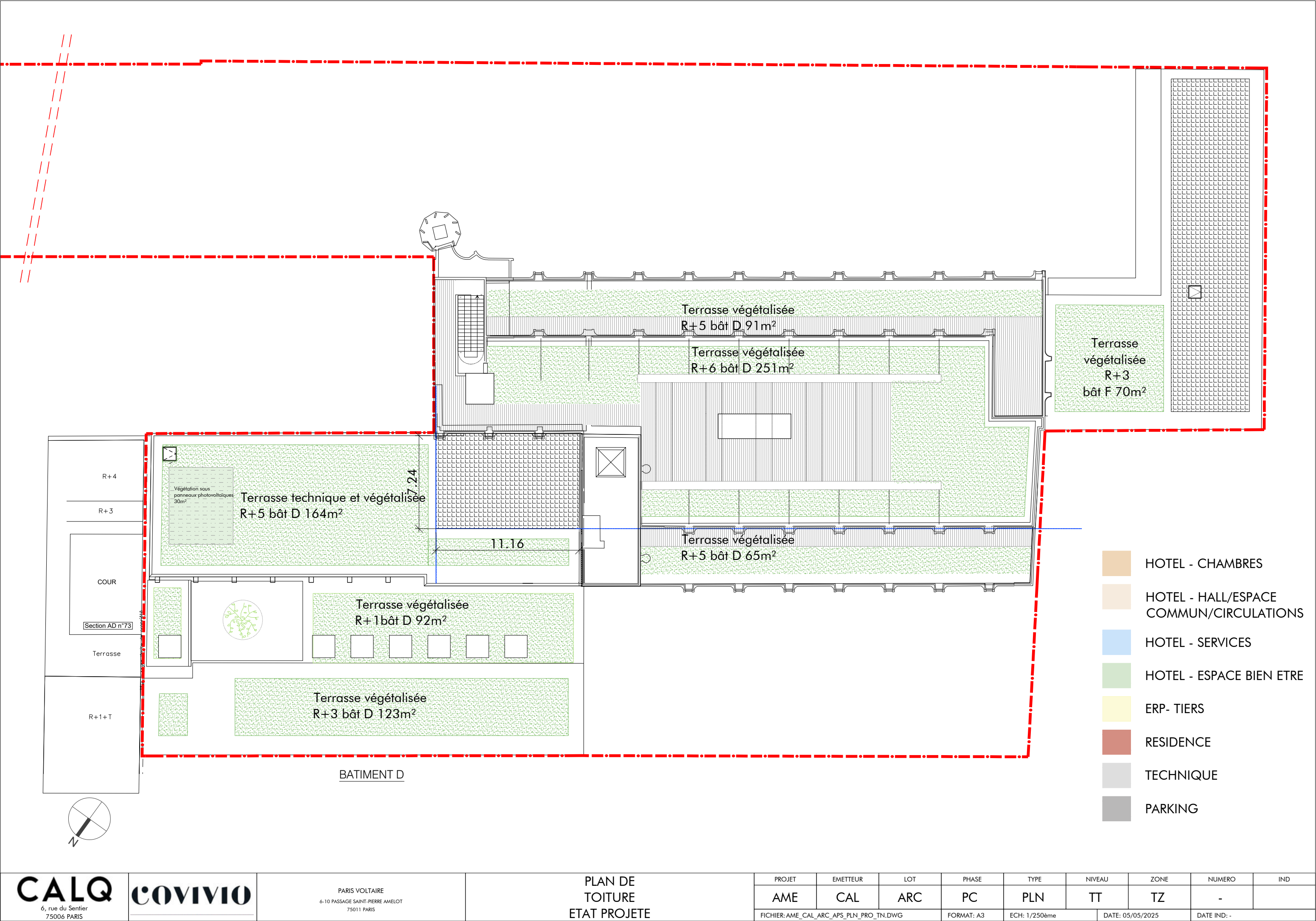
- HOTEL - CHAMBRES
- HOTEL - HALL/ESPACE COMMUN/CIRCULATIONS
- HOTEL - SERVICES
- HOTEL - ESPACE BIEN ETRE
- ERP- TIERS
- RESIDENCE
- TECHNIQUE
- PARKING

PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	R04	TZ	-	
FICHIER: AME_CAL_ARC_APS_PLN_PRO_TN.DWG			FORMAT: A3	ECH: 1/250ème	DATE: 05/05/2025		DATE IND: -	





PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	R06	TZ	-	
FICHIER: AME_CAL_ARC_APS_PLN_PRO_TN.DWG			FORMAT: A3	ECH: 1/250ème	DATE: 05/05/2025		DATE IND: -	



PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	TT	TZ	-	
FICHIER: AME_CAL_ARC_APS_PLN_PRO_TN.DWG			FORMAT: A3	ECH: 1/250ème	DATE: 05/05/2025		DATE IND: -	



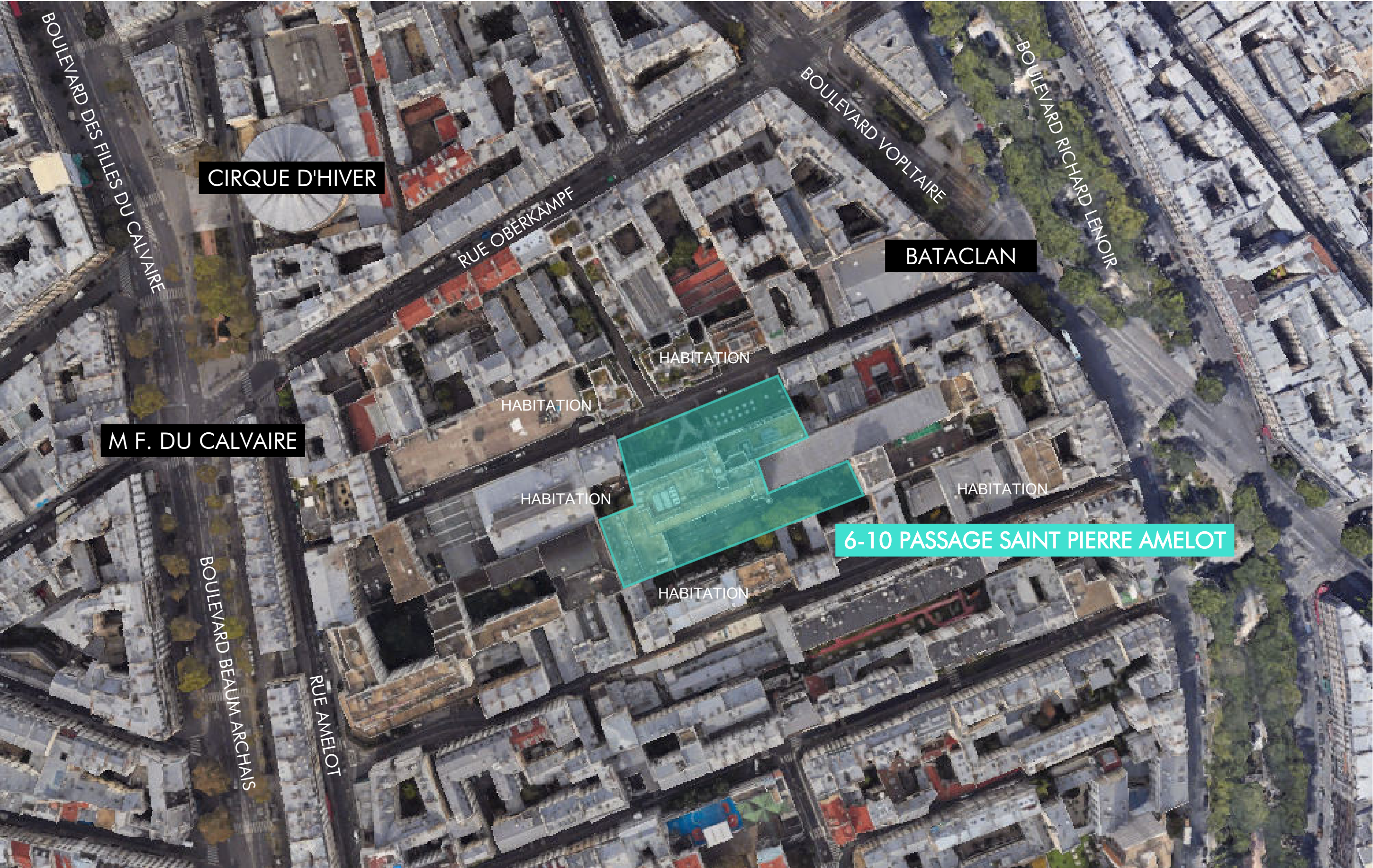
PARIS VOLTAIRE

6-10 Passage Saint-Pierre Amelot
75011 PARIS

	MAITRE D'OUVRAGE	COVIVIO 10 rue de Madrid 75008 PARIS
	BUREAU DE CONTROLE	BTP-CONSULTANTS 202 quai de Clichy 92110 CLICHY
	ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE	FABRIQUE DE LA VILLE 57 rue de Turbigo 75003 PARIS
	ARCHITECTE	CALQ 6 rue du Sentier 75002 PARIS
	ARCHITECTE COLLABORATEUR	DECHELETTE ARCHITECTURE 32 rue de Paradis 75010 PARIS
	PREVENTIONNISTE SSI	CSD & ASSOCIES Immeuble le Valmy, 18 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS
	BUREAU D'ETUDE FLUIDES	INNOVATION FLUIDES 87 quai de la Marne 94340 JOINVILLE LE PONT
	BUREAU D'ETUDE STRUCTURE	KHEPHREN 88bis avenue de la Convention 94117 Arcueil Cedex
	BUREAU D'ETUDE FACADES	JOSEPH INGENIERIE 13 rue Thiers 95220 HERBLAY
	ECONOMISTE	GLEEDS 50 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE ACOUSTIQUE	META 12 rue de Naples 75008 PARIS
	BUREAU D'ETUDE SPA	B3TEC 22b rue de la fontaine Saint-Germain 78113 CONDE-SUR-VEGRE
	BUREAU D'ETUDE CUISINE	CONCEPTION CUISINE 444 boulevard du Mercantour 06200 NICE
	GEOMETRE	DANIEL LEGRAND 33 rue du Docteur Finlay 75015 PARIS

ANNEXE 5
ETUDE D'IMPACT AU CAS PAR CAS
PLANS DES ABORDS

PROJET	EMETTEUR	LOT	PHASE	TYPE	NIVEAU	ZONE	NUMERO	IND
AME	CAL	ARC	PC	PLN	TN	TZ	-	-
FICHER: AME_CARTOUCHE A4 PC.DWG			FORMAT: A4	ECH: -	DATE: Mai 2025		DATE IND:	





Légende

-  Délimitation du site
-  Délimitation 500m
-  Délimitation 5km
-  Natura 2000

